

CASTORAMA > page 4

Des salariés occupent leur  
magasin et y passent la nuit

ENTRETIENS > page 10

Impressions des  
congressistes

CULTURE(S) > page 11

Cinéma, lecture...

## Le 53<sup>ème</sup> congrès de la CGT s'est tenu dans un contexte de luttes contre la réforme des retraites.



DES DÉLÉGUÉS DES SYNDICATS DU COMMERCE ET DES SERVICES AU 53<sup>ÈME</sup>  
CONGRÈS CONFÉDÉRAL DE LA CGT QUI S'EST TENU DU 27 AU 31 MARS 2023 À  
CLERMONT-FERRAND./ PAGE 7

# échanges

## Sommaire no/ 421

### 4

#### CASTORAMA

En grève, des salariés occupent leur magasin et y passent la nuit

### 5

#### JURIDIQUE

Actualités juridiques

### 7

#### CONGRÈS CONFÉDÉRAL

La CGT a tenu son 53<sup>ème</sup> congrès dans un contexte de luttes contre la réforme des retraites.

### 10

#### ENTRETIENS

Impressions des congressistes sur le 53<sup>ème</sup> congrès confédéral

### 11

#### CULTURE(S)

Cinéma  
*Sublime, Ramona fait son cinéma*  
Lecture  
*Femmes, race et classe.*



#### échanges

Fédération CGT Commerce et Services

263, rue de Paris – Case 425- 93514 Montreuil Cedex

e-mail : [fd.commerce.services@cgt.fr](mailto:fd.commerce.services@cgt.fr)

<http://www.commerce.cgt.fr>

Téléphone : 01 55 82 76 79

Magazine mensuel des syndiqués de la

Fédération CGT Commerce et Services

N° CP 0625 S 05629

Directeur de publication : Stéphane Fustec

Coordination rédaction : Cédric Hafner

Création maquette : Frédéric Joffre

Photos : FD Commerce CGT, Adobe Stock

HUMA Print-Cl-01 60 90 55 00

Dépôt légal : mai 2023

Tirage moyen : 16151 exemplaires



# 1<sup>er</sup> mai : journée de lutte intersyndicale et internationale



**Cédrick Hafner**, secrétaire fédéral

Pour la première fois depuis vingt ans, l'ensemble des organisations syndicales a appelé en commun à manifester le 1<sup>er</sup> mai, journée internationale de lutte des travailleurs.

Sophie Binet, nouvelle Secrétaire Générale de la CGT depuis le 53<sup>ème</sup> congrès confédéral, avait annoncé la présence d'une centaine de syndicalistes du monde entier dans le cortège de la capitale.

Car, en effet, le mouvement syndical international supporte et suit avec intérêt la lutte contre la réforme des retraites, qu'elle ait été promulguée ou pas.

Et c'est en s'intéressant à la manière dont est perçue cette lutte à l'étranger, y compris l'analyse qui en est faite par la presse, que nous pouvons mesurer la violence de la politique que nous combattons, et de la brutalité de la répression qui tente de nous en décourager.


Mais nous sommes loin d'être découragés !

Les actions coup de poing organisées par la Fédération ont participé à rendre davantage visibles les grèves dans nos secteurs d'activité, et nombreux sont les collectifs de travailleurs qui s'en sont inspiré pour à leur tour, se mettre en ordre de bataille dans leur entreprise.

Parmi ces luttes, celle des Vertbaudet, dans sa sixième semaine au moment de la rédaction de ces lignes, force le respect devant tant d'abnégation et de solidarité ouvrière.

Si les formes de lutte ont réussi à se diversifier, notamment par la traque festive du moindre déplacement d'un membre du gouvernement, ne perdons pas de vue que le plus gros levier pour des conquêtes sociales, c'est l'impact fort sur l'économie, et la cessation du travail par une proportion la plus large possible des travailleurs.

Notre Fédération vient de fêter ses 50 années d'existence dans ce contexte social mouvementé, qui vient rappeler à toutes et tous la détermination et la capacité d'action de toute la CGT, dont les actions fortes sont plébiscitées et encouragées.

A nous toutes et tous de contribuer à renforcer notre organisation syndicale, à proposer la syndicalisation aux collègues de travail, et la formation pour élargir notre base militante. 

## BRICOLAGE

# CASTORAMA : EN GRÈVE, DES SALARIÉS OCCUPENT LEUR MAGASIN ET Y PASSENT LA NUIT

« Les duvets et les sacs de couchage sont soigneusement installés sur des canapés ou à même le sol, au milieu des salons de jardin et des rayons peinture ou bricolage. Enfouis sous des couvertures, capuche ou bonnet sur la tête, les salariés ont retiré leur gilet rouge siglé CGT et tentent de trouver le sommeil. »

**Grégory Cipriano**, secrétaire fédéral

Les salariés touchent environ 1300€. Ils ont certes bénéficié d'une augmentation mensuelle de 50€ bruts, mais la CGT Castorama juge cette somme bien insuffisante au regard de l'inflation.

Les salariés subissent une forte dégradation de leur pouvoir d'achat alors même que le groupe engrange bénéfices et aides publiques.

Toujours aux aguets pour augmenter ses prix, Castorama traîne la patte pour augmenter les salaires.

Selon la direction, dans le cadre des NAO, une série de dispositifs pour 2023 a été proposée aux organisations syndicales, dont une revalorisation de la grille salariale en mars 2023 qui permettra une évolution de 7,3% qui est une supercherie car dans cette augmentation sont incluses



toutes les revalorisations du SMIC, ce qui amène à une augmentation réelle de 1,8% qui deviendra de nouveau inacceptable compte tenu de l'inflation et des réévaluations du SMIC.

Ce n'est pas moins de 11 magasins de l'enseigne qui ont été occupés, qui vient s'ajouter à toutes les journées de grève initiées à l'appel du syndicat.

Les salariés de cette entreprise demandent la revalorisation à la hausse de leur salaire net pour tous statuts confondus.

C'est pour toutes ces raisons qu'ils ont initié des grèves qui s'inscrivent dans la lutte commencée il y a quelques mois avec les occupations de nuit des magasins de Strasbourg, Colmar, Nation, Gonesse, Hénin-Beaumont, Reims, Béziers, etc.

Ces actions sont l'occasion de s'opposer à la réforme des retraites qui touche particulièrement notre secteur d'activité.

La seule réponse de la direction a été d'assigner au tribunal, celles et ceux qui se battent pour leur salaires et leurs conditions de travail.

Comme cela ne suffisait pas à nous faire taire, la direction de Castorama a décidé de nous convoquer en vue de sanctions disciplinaires et n'a pas hésité également à convoquer le secrétaire fédéral chargé de la branche du bricolage.

Les salariés de l'enseigne ne comptent pas se laisser faire et avec la Fédération CGT Commerce et Services répondront comme il se doit à ces attaques. 🗣️

## ... en bref...

### JOURNÉE MONDIALE DE LUTTE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

••• La CGT appelle à la mobilisation le 17 mai pour l'égalité et contre toutes les discriminations à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre l'homophobie et la transphobie pour que le « jour d'après » donne naissance à un monde inclusif, émancipateur. L'engagement dans la lutte contre toutes les formes de discrimination est au cœur du combat que mène la CGT pour la justice sociale. Elle milite sans relâche pour éliminer les attitudes et les discours homophobes, sexistes, racistes... du quotidien, de l'entreprise, de la société... y compris du sien. Pour la CGT, gagner l'égalité pour toutes et tous, passe par un engagement sans faille contre toutes les formes de discriminations (Homophobie, Transphobie, Lesbophobie, Biphobie, Acephobie, Xénophobie, Racisme, Sexisme, Grossophobie, Handicapophobie, Psychophobie, etc...). C'est pour toutes ces raisons et pour une société de progrès qu'ensemble nous gagnerons de nouveaux droits pour les personnes LGBTQIA+ et pour toutes et tous.

**Grégory Cipriano** •••

# Actualités juridiques

**Christian Saffache,**

Pôle juridique

## Délégué syndical dans les entreprises de moins de 50 salariés, rappel.

Un membre suppléant ne peut être désigné en tant que délégué syndical car il ne possède pas d'heures de délégation.

Sauf s'il dispose d'heures de délégation :

- Prévues dans le protocole préélectoral.
- En cas de remplacement d'un titulaire.
- Du fait de la mutualisation des heures.
- Si un accord collectif existe ou si un usage existe dans l'entreprise.

*Cass. Soc. 23 mars 2022, N°20-16.333 et 20-21.269.*

## Entretien annuel / pouvoir disciplinaire.

Dans le compte-rendu d'un entretien annuel, un employeur reproche à un salarié son attitude des dysfonctionnements graves liés à la sécurité électrique et le non-respect de normes règlementaires, l'invitant à corriger cela sans délai.

Puis l'employeur le licencie pour ces faits.

Pour la Cour de Cassation, le compte-rendu de l'entretien annuel comportant des griefs précis et demandant au salarié de modifier son comportement constitue un avertissement épuisant le pouvoir disciplinaire de l'employeur, qui ne peut donc le licencier pour ces faits.

*Cass. Soc. 2 février 2022, N°20-13.833.*

## Clause de mobilité.

Un salarié est engagé en qualité de délégué commercial itinérant sur la zone géographique du Languedoc Roussillon.

Son contrat de travail comporte une clause de mobilité stipulant que le salarié « s'engage à accepter toute mutation dans un autre établissement ou filiale, situés en France métropolitaine ».

8 ans après, l'employeur met en œuvre la clause de mobilité pour muter le salarié qui refuse et est licencié.

La Cour de Cassation estime que le licenciement que la clause est nulle, un salarié ne pouvant accepter par avance un changement d'employeur au sein du même groupe.

*Cass. Soc. 14 décembre 2022, N° 21-18.633.*

## Elaboration du PSE et prise en compte des risques psychosociaux.

Lors d'une réorganisation d'une entreprise et si cette réorganisation présente des risques pour la santé ou la

sécurité des travailleurs, le PSE doit contenir des mesures de prévention et de protection propres à protéger les travailleurs contre ceux-ci.

En outre, le CSE doit avoir été régulièrement informé et consulté, sous peine de refus de validation ou d'homologation du PSE qui ne peut dans ces conditions être validé par la DREETS.

*Conseil d'Etat, 21 mars 2023, n° 450012 et n° 460660/460924.*

## Avis d'inaptitude / télétravail préconisé par le médecin de travail.

Un salarié est déclaré inapte par le médecin du travail. Dans son avis le médecin préconise la mise en télétravail du salarié, la jugeant compatible avec ses fonctions, quitte à adapter le poste compatible avec les préconisations.

Dans l'affaire en question, l'employeur se bornait à indiquer que le télétravail n'avait pas été mis en place dans l'entreprise.

Pour la cour de cassation, l'employeur n'a pas loyalement exécuté son obligation de reclassement dès lors que l'aménagement d'un poste en télétravail peut résulter d'un avenant que le salarié est libre ou non d'accepter.

Il appartient à l'employeur, tenu d'une obligation de reclassement, de proposer ce poste même si le télétravail n'a pas été mis en place dans l'entreprise.

*Cass. Soc., 29 mars 2023, n°21-15472.*


## Action en justice d'un syndicat / non-respect d'un accord ou convention.

Lorsque l'intérêt collectif de la profession est en jeu, tout syndicat peut introduire une action en justice si une entreprise refuse d'exécuter une disposition conventionnelle ou un accord collectif (exemple si un 13<sup>ème</sup> mois est prévu dans un accord ou dans la convention collective mais que l'employeur ne la verse pas).

Le fait que peu de salariés seraient concernés pas cette disposition n'a pas d'incidence sur la recevabilité de la contestation.

En effet, l'action introduite par un syndicat sur le fondement de l'article L. 2132-3 du code du travail est recevable du seul fait que ladite action repose sur l'inexécution de dispositions d'une convention ou d'un accord collectif qui cause nécessairement un préjudice à l'intérêt collectif de la profession,

La circonstance que seuls quelques salariés de l'entreprise seraient concernés par cette violation étant sans incidence sur le droit d'agir du syndicat.

*Cass. Soc. 15 février 2023, 21-22.030. *

# DIAGORIS

EXPERTISE

## NOTRE EXPERTISE AU SERVICE DE VOTRE ENGAGEMENT

Cabinet d'Expertise Comptable Inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

### MISSIONS D'ASSISTANCE EN VUE DE LA CONSULTATION SUR:

---

#### La Situation Économique et Financière

ARTICLE L2323-12 DU CODE DU TRAVAIL

---

#### La Politique Sociale, les Conditions de Travail et l'Emploi

ARTICLE L2323-15 DU CODE DU TRAVAIL

---

#### Les Orientations Stratégiques

ARTICLE L2323-10 DU CODE DU TRAVAIL



01 42 17 04 15 – [contact@diagoris.fr](mailto:contact@diagoris.fr)  
43 Rue de Rennes, 75006 Paris

**DIAGORIS.FR**





Des délégués des syndicats du Commerce et des Services au 53<sup>ème</sup> congrès confédéral de la CGT qui s'est tenu du 27 au 31 mars 2023 à Clermont-Ferrand.

# La CGT a tenu son 53<sup>ème</sup> congrès dans un contexte de lutttes contre la réforme des retraites.



**Elodie Ferrier, Grégory Cipriano**

Secrétaires fédéraux

**A**u cœur des débats de ce congrès : la lutte historique en cours contre la réforme des retraites. Une motion a été adoptée. Elle réaffirme notre volonté de gagner le retrait de la réforme des retraites imposée par le gouvernement et le patronat. Les congressistes ont appelé les travailleuses et les travailleurs à amplifier le rapport de force par la multiplication des grèves reconductibles, des actions de blocages et d'occupations de sites décidées par les grévistes en assemblées générales.

Les 942 délégué·es (dont 69 délégués du commerce) représentant les syndicats CGT des entreprises et services publics de toute la France se sont réunis en congrès du 27 au 31 mars dernier à Clermont Ferrand. Pendant toute cette semaine les délégué.es ont échangé, confronté leurs idées et décidé des orientations pour les 3 prochaines années. Elles et ils ont élu une direction confédérale pour les mettre en œuvre et les appliquer.

Aussi, les nombreux débats ont permis d'acter des orientations qui ont participé au rassemblement des congressistes autour des valeurs fondamentales qui unissent tous les syndiqués de la CGT.

de définir notre stratégie et notre démarche syndicale pour les trois prochaines années.



Le mardi 28 mars, après la présentation sur le rapport d'activité, les congressistes ont dénoncé un manque de concertation concernant le travail de rapprochement entre la CGT et les syndicats FSU et Solidaires, ou lors de la création en 2020 du collectif « Plus jamais ça », réunissant syndicats, ONG et associations pour aborder de front les questions écologiques et sociales. Certains se sont insurgés contre des tribunes signées avec des syndicats réformistes, ou avec le Medef.

Le rapport d'activité a recueilli 49,68% des voix. Il n'a donc pas été adopté.

Le rapport financier, quant à lui, a été adopté avec 66,69% des voix exprimées suite à sa présentation et aux débats avec les congressistes.



**Le rapport d'activité a recueilli 49,68% des voix. Il n'a donc pas été adopté.**

Le document d'origine a été largement amendé par les syndicats et congressistes. La commission « orientations » avait pris soin de tenir compte d'un certain nombre d'amendements, afin d'arrondir les angles sur les articles les moins consensuels.

Ainsi, un paragraphe sur l'unification du syndicalisme a été modifié afin que n'apparaisse plus les noms des syndicats FSU et Solidaires.

Un autre paragraphe, concernant les collectifs auxquels appartient la CGT, a été réécrit pour faire disparaître la mention de « Plus jamais ça ». Cette réécriture n'a pas empêché les congressistes de dénoncer à de multiples reprises la participation de la CGT à ce collectif. En cause, les prises de position de « Plus jamais ça », notamment sur le nucléaire, et un défaut de concertation au sein de la CGT sur cette participation.

En fin de semaine, les congressistes ont élu la nouvelle Commission Exécutive Confédérale (CEC) constituée de 66 membres en respectant la parité ainsi que la Commission Financière et de Contrôle constituée de 5 membres. La Fédération CGT Commerce et Services ayant présenté deux candidats, Amar Lagha et Elodie Ferrier sont élus à la CEC.



Outre le renouvellement de la direction confédérale, ce congrès a surtout été l'occasion de préparer l'avenir, de tracer nos perspectives,

Le document d'orientation, qui définit la ligne de la CGT pour les trois prochaines années, a été approuvé avec 72,79% des voix.



Pour la première fois en 128 ans, la CGT a élu une dirigeante femme comme Secrétaire Générale, Sophie BINET.

Le Bureau Confédéral a aussi été élu à la majorité, il est composé à parité de 10 membres :

- Sophie BINET, Secrétaire Générale
- Laurent BRUN, Administrateur
- Céline VERZELETTI
- Sébastien MENESPLIER
- Mireille STIVALA
- Thomas VACHERON
- Catherine GIRAUD
- Gérard RE
- Nathalie BAZIRE
- Boris PLAZZI

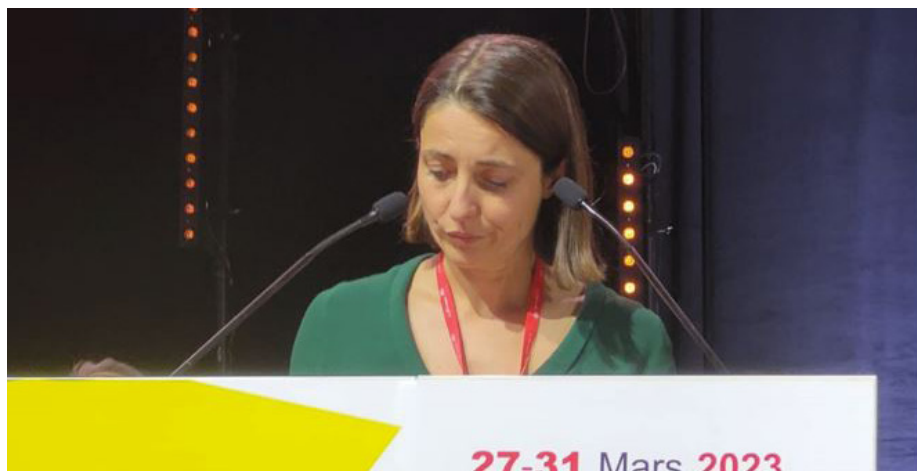
Qui est Sophie Binet, la nouvelle secrétaire générale de la CGT qui succède à Philippe Martinez ?

Jusqu'alors secrétaire générale de l'UGICT (Union Générale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens) cette ancienne conseillère principale d'éducation est la première femme secrétaire générale de la CGT depuis sa création en 1895.

Sophie Binet (41 ans), née en 1982, travaille en tant que conseillère principale d'éducation dans des lycées professionnels dans les quartiers nord de Marseille en 2008 et 2009 puis au Blanc-Mesnil en Seine-Saint-Denis de 2009 à 2013 avec comme objectif de « relancer l'ascenseur social » dans les quartiers populaires.

À l'âge de 15 ans, elle appartient à la Jeunesse ouvrière chrétienne.

Le document d'orientation, qui définit la ligne de la CGT pour les trois prochaines années, a été approuvé avec 72,79% des voix.



Puis, étudiante, elle milite à l'UNEF à Nantes, avant de faire partie du bureau national dans les années 2000, participant notamment au mouvement contre le contrat première embauche (CPE) de 2006.


En 2016, elle lance une pétition qui réunit plus d'un million de signatures en deux semaines lors du mouvement social contre la loi Travail.

Diplômée de philosophie, Sophie est aussi la coautrice du livre Féministe, la CGT ? Les femmes, leur travail et l'action syndicale, publié à l'automne 2019 aux éditions de l'Atelier. C'est sur ce thème qu'elle a plusieurs fois attaqué le gouvernement lors de la contestation contre la réforme des retraites, accusée d'«instrumentaliser la cause des femmes».

Au sein de l'Union Générale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens CGT, elle est élue en 2014 secrétaire générale adjointe, puis en mars 2018, elle est co-secrétaire générale et enfin unique secrétaire générale en novembre 2021.

Elle participe à la création de la Maison des lanceurs d'alerte en 2018, avec une attention particulière à la liberté de la presse. Elle siège au conseil d'administration en tant que représentante de l'UGICT ainsi qu'au bureau, au sein duquel elle est nommée secrétaire. Elle s'engage notamment pour améliorer la loi visant à protéger les lanceurs d'alerte adoptée en février 2022.

Au sein de la CGT, une organisation «qui reste très masculine», Sophie était jusqu'à son élection la référente du Collectif femmes mixité, chargé des questions d'égalité femmes-hommes.

Le 31 mars 2023, lors du 53<sup>ème</sup> congrès de la CGT, elle est élue à la tête de la CGT avec 82 % des voix. 



# IMPRESSIONS DES CONGRESSISTES SUR LE 53<sup>ÈME</sup> CONGRÈS CONFÉDÉRAL

**Le 53<sup>ème</sup> congrès confédéral achevé, nous avons souhaité recueillir les impressions et remarques de quelques-uns des congressistes de la délégation du commerce et des services. Des parcours professionnels et militants différents, mais des attentes partagées : nous vous proposons les témoignages de quatre d'entre eux / elles.»**

**Cédrick Hafner**, secrétaire fédéral

### Interview Hervé Louboutin

Peux-tu nous dire ce que tu retiens de ta participation au congrès confédéral ?

Hervé : Je retiens que le temps de préparation pré-congrès est assez conséquent, et nécessite un travail syndical important. Les mécanismes du fonctionnement du Congrès, les inscriptions pour les prises de parole, etc... Un primo-congressiste les découvre lors des séances et ce n'est pas simple à maîtriser.

Le manque de connaissance des candidat.es avant la tenue du Congrès, le vote indirect pour la CEC, cela peut sembler anachronique. Le délégué qui représente un syndicat et porte les voix de ses camarades a une grande responsabilité. Pour ma part, j'étais en contact régulier avec eux, pour échanger sur les choix de votes. Je note enfin un rajeunissement de notre organisation et de l'équipe confédérale, qui me paraît être en capacité de rassembler pour mieux fédérer.

### Interview Takfarinas Rekfi

J'ai déjà participé à des congrès de syndicat, d'Union Locale ou Départementale, mais un congrès confédéral, c'était une première. Beaucoup annonçaient un congrès historique et mouvementé, ce qui est certain c'est que les syndicats se

sont exprimés dans les votes et dans les interventions. Le vote contre le rapport d'activité restera comme un moment fort et inédit dans l'histoire de la CGT.

J'ai apprécié le fait que les débats puissent avoir lieu sur le fond et si j'avais un regret à exprimer, ce serait sur le fait que les temps de parole et les possibilités de s'exprimer ne permettent pas à chaque intervenant de disposer de détailler suffisamment son propos.

J'ai été bien accueilli par la délégation commerce et services, tout était très bien organisé. La nouvelle direction confédérale me semble être un bon compromis pour rassembler toute la CGT, et aller ensemble conquérir de nouveaux droits. C'était en tout cas une expérience formidable !

### Interview Chloé Dugas

C'était ma première participation à un congrès confédéral. La préparation n'a pas été de tout repos car de nombreuses tâches sont à réaliser, ce n'est pas évident d'assimiler toutes les informations, on tâtonne un peu. Je n'ai pas pu participer à la réunion fédérale d'information, mais heureusement les explications et documents reçus m'ont été très utiles.

J'ai donc pu mieux découvrir le fonctionnement de la CGT, beaucoup de questionnements que j'avais ont été résolus par les explications que j'ai reçues. Ce fût aussi l'occasion de rencontrer des personnes différentes, des camarades venus de chaque département, et un éventail impressionnant de métiers représentés qui montre que notre organisation est bien représentative des différentes facettes du monde du travail.

J'en retiendrai un désaveu assez fort du document d'orientation, largement amendé par les syndicats,

et un temps de parole qui laisse l'impression d'être déséquilibré. Je reste sur ma faim sur le temps de débat, c'est un peu frustrant. Ce congrès restera un moment mémorable.

### Interview Anne Tatareau

Je pense avoir été mise dans les meilleures conditions possibles pour la préparation et la participation au congrès. Notre syndicat a organisé plusieurs réunions d'échanges et d'analyse, et le document fédéral d'analyse du document d'orientation confédéral nous a été d'une grande utilité.

Chaque décision a été collective, j'étais en contact permanent avec mon syndicat, comme par exemple pour l'ajout à la liste de la CEC du camarade du Comité des précaires et privés d'emploi. Les rajouts correspondent d'ailleurs à la réalité du terrain. La mise en avant d'une candidate propulsée d'une manière inhabituelle par le secrétaire général sortant nous avait également choqués.

Etre primo-congressiste n'est pas difficile quand on a reçu les informations utiles. La délégation commerce et services a été tellement accueillante et dynamique, j'ai pris une sacrée dose de camaraderie. Et quelle joie de pouvoir enfin mettre des visages sur certains noms, y compris des camarades de ma région !

Au retour du congrès, mon syndicat a organisé une réunion pour informer les syndiqués des débats et décisions. J'en retire une formidable expérience démocratique, et je suis encore plus fière d'être à la CGT. 🇫🇷



## cinéma

### SUBLIME de Mariano Biasin

En salle le 17 mai



Manuel, 16 ans, est un adolescent comme les autres. Dans sa petite ville côtière d'Argentine, il traîne avec ses amis et sa petite-amie, va à la plage, et joue de la basse dans un groupe de rock. Une routine parfaite pour un garçon de son âge. Mais sa vie se complique lorsqu'il commence à ressentir quelque chose de spécial pour son meilleur ami Felipe.

## Et aussi au cinéma...

### RAMONA FAIT SON CINÉMA

de Andrea Bagney

En salle le 17 mai



De retour à Madrid avec son petit ami Nico, Ramona veut tenter sa chance comme actrice. La veille d'une première audition, elle fait une rencontre pleine de promesses. Elle ne se doute pas que celle-ci va chambouler ses rêves et ses certitudes.

## lecture

### Femmes, race et classe

Angela Davis, Zulma. 304 p.

La mobilisation et l'engagement des femmes pour l'abolition de l'esclavage, la fin de la ségrégation où les droits civiques – et la part qu'y ont prise les femmes noires – ont été déterminants. Au cœur de cette histoire transparaissent des contradictions encore à l'œuvre aujourd'hui. Du XIXe siècle à nos jours aux États-Unis, Angela Davis décortique les intérêts conflictuels et convergents des grands mouvements de libération et d'émancipation. Elle montre comment le patriarcat, le racisme et le capitalisme ont divisé des causes qui auraient pu être communes. Preuve que c'est en surmontant les clivages de genre, de race, de classe, et en brisant les fausses mythologies que les femmes pourront le mieux se libérer des oppressions.





*Être assureur d'intérêt général c'est répondre aux besoins et contraintes de chacun de nos clients, en construisant, ensemble, une protection qui leur ressemble.*

KLESIA s'engage pour la société en apportant des solutions de prévention d'assurance de personnes et de services simples, innovantes, solidaires et durables adaptées à vos besoins et à ceux de vos proches, tout au long de la vie. Au-delà de notre métier initial, nous agissons pour les plus fragiles, œuvrons pour le mieux vieillir et contribuons à rendre la santé accessible à tous.

**KLESIA s'engage à vous assurer un avenir serein et contribue à la qualité de vie pour tous.**

**KLESIA**  
Assureur d'intérêt général